

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 18 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le douze mai deux mille quinze, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme SOLLIER Marie, Mme PAILLET Marjorie, Mme VERNANCHET Corinne, M. CASANOVA Léandre, M. BUCHACA Joël, M. PAUTLER Claude, M. DEMOULIN Jean-Philippe, M. GERMAIN Grégory, M. JOLY Philippe, M. JOSSE Jérôme, M. LUCE Fabien

Absents représentés : M. BLANC Frédéric, M. PERROUX Maxime

Absents excusés : Mme TALLON Brigitte

M. DEMOULIN Jean-Philippe est élu secrétaire de séance.

➤ **DELIBERATIONS**

N°01 Requalification du Centre-Bourg - Insertion paysagère - Demande de subvention au titre du CDDRA

- Le Conseil Municipal,**
- entendu l'exposé de Mme le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité,

SOLLICITE une aide régionale dans le cadre du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Genevois français) au taux le plus fort possible pour la réalisation de la phase 1 de l'Aménagement du Centre-Bourg ;

S'ENGAGE à réaliser l'action selon le plan de financement présenté et à assurer la part d'autofinancement ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférant.

N°02 Aménagement du Centre-Bourg - Eclairage - Plan de financement avec le SYANE

Il est rappelé que le SYANE, compétent en la matière, réalisera la partie éclairage public de l'aménagement du Centre-Bourg. Après appel d'offres, ces derniers ont retenu l'entreprise DEGENEVE (74 - Lullin) pour effectuer les travaux. A noter : cette entreprise réalise déjà pour la commune la maintenance de l'éclairage public.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement

- Le Conseil Municipal,**
- entendu l'exposé de Mme le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

- | | |
|---|-----------------|
| - D'un montant global estimé à : | 48 544,00 euros |
| - Avec une participation financière communale s'élevant à : | 36 563,00 euros |
| - Et des frais généraux s'élevant à : | 1 456,00 euros |

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 165,00 euros, sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture des travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 29 250,00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférant.

N°03 Décision Modificative n° 1 - Admissions en non-valeur

Madame le Maire indique que Madame la Trésorière Principale a transmis des états de demandes d'admissions en non-valeur. Ils correspondent à des titres des exercices 2011, 2012 et 2014. Il s'agit de recettes (ordures ménagères et cantine) qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées.

- Le Conseil Municipal,**
- entendu l'exposé de Mme le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité,

APPROUVE les écritures suivantes au chapitre 65 :

- Augmentation sur l'article 654 (pertes sur créances irrécouvrables) : + 1 118,50 €
- Diminution sur l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement) : - 1 118,50 €

ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

ANNEE	MONTANT
2011	404,20
2012	497,40
2014	216,90
TOTAL GENERAL	1 118,50

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférant.

N°04 Contrat affermage Eau - Avenant

Le contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'eau potable (Véolia) arrivera à échéance en juin 2015.

- Le Conseil Municipal,**
- entendu l'exposé de Mme le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité,

APPROUVE le principe de poursuivre la gestion déléguée de son service de distribution publique d'eau potable, dans le cadre défini par les articles L1411-1 à L1411-18 et R1411-1 à R1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APPROUVE la prolongation du contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'eau confié à Véolia Eau - Compagnie Générale des Eaux jusqu'à l'achèvement de la procédure, soit au plus tard le 30 juin 2016 ;

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 correspondant et annexé à la délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférant.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Communauté de Communes des 4 Rivières - Schéma de mutualisation
- Sécurisation de la route de la Croix
- Inondations du 4 mai 2015
- Commission Culture de la CC4R

- Agenda :
 - ✓ **Randonnée des Villageois** : samedi 30 mai 8h30 (insertion dans bulletin)
 - ✓ **Marché élargi** : Mardi 2 juin 2015
 - ✓ **Vide-grenier** : dimanche 7 juin 2015

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 22 juin 2015, 20h15

Fin de séance : 23h25

Le Maire
Laurette CHENEVAL